

autres conditions que S. M. Cz. stipuleroit encore à la Paix generale avec la Suede. V. M. s'est obligée d'ailleurs par ce Traité d'appuyer comme Roi d'Angleterre les interêts, & de seconder les vûes de S. M. Cz. en toute rencontre; comme S. M. Cz. s'est obligée de sa part par le même Traité à procurer à V. M. la possession des Duchez de *Bremen* & de *Vehrden*.

S. M. Cz. en a accompli fidelement de son côté les conditions, & V. M. en a éprouvé l'utilité par l'acquisition du Duché de *Bremen* & de *Vehrden* : à quoi V. M. n'auroit point pû parvenir si S. M. Cz. n'avoit employé tous ses soins & ses sollicitations les plus vives auprès de S. M. Danoise, pour la porter à se desaisir en faveur de V. M. d'une conquête si précieuse.

On ne peut pas disconvenir que ses sollicitations n'aient été efficaces; S. M. Danoise n'y a condescendu qu'en consideration de Sa Majesté Czarienne, ce qui a ajouté aux Etats de V. M. en Allemagne, une possession qui est si fort à sa bienfécance.

Des preuves si évidentes que S. M. Cz. a données à V. M. de la sincerité de ses intentions pour vos interêts, Sire, & pour l'agrandissement de votre Maison, devoient faire esperer à S. M. Cz. quelque reconnoissance de la part de V. M.

Rien n'étoit plus naturel que de s'attendre de V. M. du moins au reciproque, par la religieuse observation du même Traité qui lui a procuré des avantages si considerables.

Cependant Sire, S. M. Cz. se trouve entierement frustrée de son attente, & il lui est
très.